



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apprentissage

Question écrite n° 70123

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur la récente mise en place des sites Internet www.ateliers-apprentissage.fr et www.ateliers-alternance.fr par son ministère. Convaincu que les voies de l'apprentissage et de l'alternance sont particulièrement propices à une bonne insertion des individus dans le monde professionnel, il se félicite vivement du lancement de ces outils qui permettent de manière simple et directe d'apporter des informations complètes aux personnes susceptibles d'être intéressées par ces formations professionnalisantes. Ce faisant, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les opérations de communication qui ont à leur tour été mises en oeuvre, outre la lettre qu'il a bien voulu adresser aux parlementaires, afin d'informer les étudiants, et plus généralement celles et ceux qui pourraient avoir un intérêt à entreprendre ces formations, du lancement desdits sites.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé de l'emploi a lancé, le 15 janvier 2010, le site Internet des ateliers de l'apprentissage et de l'alternance : www.ateliers-apprentissage.fr ou www.ateliers-alternance.fr. Ce site est une plate-forme participative qui s'adresse à tous les jeunes qui ont choisi la voie de l'alternance ou envisagent de le faire, aux parents, aux enseignants, aux organismes de formation et aux entreprises afin de dialoguer, échanger des points de vue, des expériences vécues, et suggérer des solutions pour l'apprentissage et l'alternance. Le site a contribué ainsi aux réflexions des trois ateliers installés par le secrétaire d'État, le 7 janvier 2010, qui ont vocation à déterminer un plan d'action concret pour lever les freins structurels et atteindre l'objectif ambitieux d'un jeune sur cinq formé en alternance à l'horizon 2015. Le secrétaire d'État a annoncé le lancement du site Internet lors de sa rencontre avec les jeunes, professionnels et recruteurs de contrats en alternance au salon de l'apprentissage et de l'alternance le 15 janvier 2010 à la Porte de Versailles de Paris. Une campagne de communication afin d'informer les jeunes a été menée : achat d'espace publicitaire sur les sites Internet letudiant.fr, studyrama.fr et youtube.com, envoi de courriels électroniques à 200 000 jeunes ayant un intérêt pour l'alternance et un référencement commercial pour mettre en avant le site sur le moteur de recherche Google. La distribution de tracts sur des salons étudiants partout en France au premier trimestre (5 au total) a également permis de faire connaître le site. Outre ces opérations de communication, le secrétaire d'État a souhaité mobiliser les acteurs du secteur en leur adressant une lettre par voie postale ou électronique afin de relayer l'initiative : 3 590 courriers ont été envoyés aux acteurs du service public pour l'emploi, aux branches professionnelles, organisations patronales, aux chambres consulaires, aux préfets et aux parlementaires et 1 170 courriels ont été envoyés aux directeurs de centres de formation d'apprentis (CFA). Ce site a rencontré un succès, puisqu'en deux mois il y a eu plus de 120 000 visites et plus de 1 300 contributions. Une restitution de ces contributions a été mise en ligne le 4 mai 2010 sur le site. Le secrétaire d'État présentera prochainement un plan d'action fondé sur les synthèses des travaux de groupes de travail mais aussi les témoignages et contributions qui ont nourri le site Internet.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70123

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1006

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6687